

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 29 mars 2012

1 - Déclaration d'Intention d'Aliéner – 23 Boulevard Chantemesse

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur le commerce situé 23 boulevard Chantemesse section AD 16.

2 - Déclaration d'Intention d'Aliéner – 6 place st Clair

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas préempter la parcelle cadastrée sous le numéro 154 de la section AC située au 6 place Saint-Clair.

3 – Cotisation à l'Association des Amis de la Bibliothèque Départementale

L'association de la BDP rend un certain nombre de services aux bibliothèques (coopérative d'achat, animations ...) et à leurs animateurs. Le conseil décide à l'unanimité de payer la cotisation de 120 € calculé en fonction de la taille de la commune.

4 – Subvention aux Associations

Le conseil s'est prononcé sur les demandes de subventions des Associations. A l'unanimité des présents, le conseil décide les attributions qui suivent :

ASSOCIATIONS	Montant Subvention en €
Secours Catholique	250
Musique d'été en Velay	150
CIVAM (Année 2011)	600
FNATH	100
Autour de Saint Michel d'Aiguilhe	10 000

5 – Mandat au Centre de Gestion

Le Centre de gestion se propose de réaliser un appel d'offre pour un contrat d'assurances couvrant les risques statutaires (Indemnités décès, invalidité, incapacité et accidents).

Notre contrat groupe, CIGAC arrive à son terme le 31 12 2012. Un nouveau contrat doit être souscrit. Le conseil, à l'unanimité, donne mandat au CDG 43 pour négocier un nouveau contrat aux conditions suivantes :

- CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire et longue maladie, maladie de longue durée, maternité,
- Non CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire,
- Une ou plusieurs formules au choix,
- Durée 4 ans,
- Régime du contrat : capitalisation.

6 – MISE EN VALEUR DU ROCHER : marché de travaux, Avenant sur lot n° 8 Electricité

L'alimentation de la fontaine n'avait pas été prévu en triphasé, le conseil valide l'avenant d'un montant de 945.76 € HT.

7 – MISE EN VALEUR DU ROCHER : marché de travaux, Avenant sur lot n° 3 Maçonnerie

L'étude de sol et la réalisation d'un parement en pierres, non prévus initialement au marché, nécessite un avenant de 9301.18 € HT sur le lot n°8. Le conseil adopte à l'unanimité.

8 – Projet de vidéo protection

Dans le cadre du chantier de Mise en Valeur du Rocher, le conseil décide, à l'unanimité, d'installer un système de vidéo protection qui permettra de sécuriser le bâtiment d'accueil ainsi que l'accès à la Salle Polyvalente et à l'école. Trois entreprises ont été contactées, L'entreprise TFC a été choisie pour un montant HT de 9395 00 €

9 – Convention billets Jumelés

La Ville du Puy en Velay pour le Rocher Corneille, la Commune d'Aiguilhe pour le Rocher saint Michel et l'Association Forteresse de Polignac Patrimoine pour la forteresse, organisent avec le concours de l'Office de Tourisme d'Agglomération du Puy en Velay, l'accès à leurs monuments dans le cadre d'un billet jumelé.

Cela fera l'objet d'une convention qui définit les modalités de fonctionnement de cette billetterie. Cette dernière prévoit, entre autre, le tarif de vente du billet et les clés de répartition de la recette.

A l'unanimité le Conseil donne mandat au Maire, pour signer la convention 2012 du billet jumelé.

10 – Nouveau marché de Maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du schéma directeur validé par le Conseil, une deuxième phase est envisagée pour implanter ou aménager des bâtiments communaux à proximité de l'école. Ces bâtiments doivent répondre à des besoins d'implantation définitive du pôle petite enfance, d'un pôle associatif et de modification de la cantine. Afin de nous accompagner dans ce projet une équipe de maîtrise d'œuvre doit être désignée. Un appel à candidatures pour la mission d'étude et maîtrise d'œuvre a été effectué. 5 offres ont été reçues, 3 dossiers ont été présélectionnés. Les trois candidats présélectionnés ont été auditionnés par la CAO. Sur proposition de cette dernière, le Conseil valide, à l'unanimité, l'offre du cabinet COILLOT.

11 – Modification du temps de travail d'un agent

Du fait des aménagements de mise en valeur, du bâtiment d'accueil avec toilettes et conformément à la demande de l'intéressé, nous proposons d'accroître le temps de travail d'un adjoint technique de 5 heures par semaine. Adopté à l'unanimité.

12 – Tarifs

Les tarifs, après discussion, sont adoptés à l'unanimité des présents.

13 – Compte de gestion

Le conseil déclare que le compte de gestion 2011 dressé par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes. Adopté à l'unanimité.

14 – Compte administratif

Maxime TEYSSONNEIRE, adjoint aux finances, présente les résultats du compte administratif 2011 concernant le budget principal.

	BUDGET PRINCIPAL: compte administratif 2011	
	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
recettes	444 233.63 €	1 091 325.72 €
depenses	592 951.70 €	790 927.66 €
Résultat comptable de l'exercice	<u>- 148 718.07 €</u>	<u>300 398.06 €</u>
Résultat antérieur incorporé	283 229.53 €	123 022.87 €
Résultat administratif	134 511.46 €	423 420.93 €

L'excédent de la section d'investissement 2011 est affecté à la section d'investissement du budget 2012. Le compte administratif est adopté, hors la présence du maire, à l'unanimité des présents.

15 – Taux d'imposition

Il est proposé de reconduire les taux 2011, à savoir :

TH : 8,97%

TFB : 14,25%

TFNB : 74,98%

Vote du maintien des taux d'imposition par le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents.

16 – BUDGET 2012

	Section de fonctionnement
Dépenses	869 759.00 €
Recettes	1 062 781.52 €
Résultat antérieur incorporé: excédent 2011	122 420.61 €
023 : Prélèvement pour l'investissement	315 443.13 €

Dépenses	1 430 575.37 €
Recettes	679 620.46 €
Résultat antérieur incorporé: excédent 2011	134 511.46 €
Réserves (excédent de fonctionnement capitalisé) : compte 1068	301 000.32 €
021:virement de la section de fonctionnement	315 443 .13 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2012 (sections de fonctionnement et d'investissement) tel que présenté.

17 – Convention pour l'entretien d'espaces verts Montée du Séminaire

Une convention entre la Communauté d'agglomération et la Commune d'Aiguilhe est signée concernant l'entretien d'espaces verts

Questions diverses d'information

Programme 1050^e : Il est indiqué au conseil la programmation des festivités du mois à venir :

- vendredi 30 mars à 19h30 à la salle polyvalente : conférence sur le volcanisme par Jean-Noël Borget, géologue environnementaliste au CPIE du Velay;
- dimanche 15 avril : marche sur le chemin de saint Michel, en collaboration avec le CDRP, entre Brioude et Auzon, soit 17 kms, puis visite de la collégiale St Laurent d'Auzon;
- samedi 28 avril à 21h au Conseil Général : concert gospel par le groupe vocal "Entre Ciel et Terre" de Tarare. Réservation à l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy en Velay.

Les manifestations suivantes seront communiquées lors des prochaines réunions.

Crèche : une réunion a eu lieu avec le Conseil Général, l'ADMR pour faire le bilan de la crèche (très positif) et parler du futur projet.

Sites Internet : Les sites internet de la mairie et du Rocher seront prochainement en service.